38.3 - DISCUSSION AVEC LES ARBITRES

Les joueurs, entraîneurs ou responsables d'équipes ne doivent en aucun temps, durant la partie ou après, venir discuter avec les arbitres de toute décision de jugement. Les gens qui ne se conforment pas à ce règlement sont passibles d'expulsion. Aux championnats de classe A et B, l'article 103.21 s'applique intégralement.

Révision #1 Créé 2 mars 2023 17:08:13 par Baseball Québec Mis à jour 2 mars 2023 17:08:18 par Baseball Québec